

La Ville de Montréal et les données ouvertes



PRÉSENTATION À LA COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE
15 novembre 2011

LA VILLE DE MONTRÉAL OUVRE SON CAPITAL NUMÉRIQUE

OPEN DATA : UN MOUVEMENT MONDIAL

Partout dans le monde, les États et les collectivités locales s'engagent dans l'ouverture de leurs données publiques.

The image displays a collage of several Open Data portals from various cities:

- City of Vancouver:** "Open Data Catalogue Beta v2" with navigation for Residents, Business, Visitors, Jobs with the City, Services, Departments, and City Projects.
- City of Toronto:** "toronto" portal with categories like Roads and Transportation, Water and Environment, and Open Data news.
- Paris:** "PARISDATA" portal from the Mairie de Paris.
- Rennes:** "RENNES METROPOLE EN LIBRE ACCES" portal.
- Barcelona:** "Ajuntament de Barcelona OpenData BCN" portal, featuring a search bar and categories like Economia, Territori, Població, Entorn urbà, and Administració.

The Barcelona portal also includes a statistics section: "12043 jeux de données participants au concours" and "23 appels aux API". It features a "VERSIE BETA" badge and a search function for "DADES OBERTES".

LA VILLE DE MONTRÉAL OUVRE SON CAPITAL NUMÉRIQUE

LE PRINCIPE

Mettre à disposition des citoyens, des entreprises, des chercheurs, des associations et des autres acteurs publics, les masse de données numériques que les collectivités produisent dans leur activité quotidienne.

Permettre la réutilisation des données par d'autres logiciels, applications et services.

Afin d'améliorer les services aux résidents ou d'en créer de nouveaux, faire émerger de nouvelles connaissances, enrichir le débat public...

QUE SONT DES DONNÉES PUBLIQUES?

- Un acteur public produit de l'information et des services sous des formats informatiques :
 - des fonds de cartes et des informations attachées aux cartes
 - des statistiques, des descriptions de services et de lieux publics
 - des mesures
 - des études et des rapports
 - des textes réglementaires
 - des informations en temps réels
 - etc.
- Ces informations sont la matière première d'un appareil public, mais elle peuvent aussi bénéficier à d'autres entités, publiques ou privées
- La quasi-totalité des documents produits par l'administration sont publics et peuvent être demandés par un citoyen en vertu des mécanismes déjà en place.

QUELQUES PRÉCISIONS...

C'est la finalité de l'action qui détermine le caractère public d'une information.

Ne sont pas des données publiques :

- les données relevant de la **vie privée**, de la **sécurité territoriale**, celles dont des tiers détiennent des droits de **propriété intellectuelle**.
- **données nominatives** : personnes, responsabilités et activités publiques, anonymisation des autres bases de données.

Les considérations culturelles, financières et technologiques de l'Administration sont aussi déterminantes dans son plan d'action en matière de données ouvertes.

L'OUVERTURE DES DONNÉES : UNE SUITE LOGIQUE

L'ouverture et la réutilisation des données publiques s'inscrit dans une continuité historique :

- L'informatisation des administrations depuis plusieurs décennies : bureautique, dématérialisation des documents administratifs et des procédures, constitution de bases de données et de systèmes d'information géographique, publication sur le Web, prestations électroniques de services, etc.
- Des politiques publiques successives de modernisation de la relations aux citoyens, de transparence de l'information publique, d'accès aux documents, etc.
- Enfin, un mouvement plus large d'évolution du Web et de l'interrelation des informations qui s'y trouvent publiées.
 - La Charte de la Ville de Montréal ;
 - La Charte montréalaise des droits et responsabilités ;
 - Le Plan montréalais du développement durable ;
 - La Politique municipale d'accessibilité universelle ;
 - Le plan Stratégie développement économique de Montréal 2011-2017 ;
 - La Politique sur la sécurité de l'information de la Ville de Montréal ;
 - La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ;
 - Les recommandations de la Commission permanente sur la vie démocratique – Communication avec les jeunes et participation citoyenne (2010) ;
 - L'avis du Conseil Jeunesse de Montréal (2010)

L'OUVERTURE DES DONNÉES : NOUVEAUX ENJEUX

Cependant, cette évolution pose à son tour de nouvelles questions auxquelles il faut apporter des réponses pratiques :

Qui peut réutiliser les données publiques?

Quelles sont les exigences?

Quelles sont les responsabilités des administrations publiques vis-à-vis les usages qui en ressortent?

Comment faire en sorte que les résultats soient positifs des points de vue social, économique, environnemental et démocratique?

LA VILLE DE MONTRÉAL OUVRE SON CAPITAL NUMÉRIQUE

LA DÉMARCHE VILLE

MARS 2011

- Monsieur Michael Applebaum, président du comité exécutif, dépose officiellement le mandat au conseil municipal.
- Le directeur général, Louis Roquet, confie le mandat à la Direction des communication de mettre en place un groupe de travail sur les données ouvertes qui devra produire et recommander un plan de développement stratégique sur l'ouverture des données de l'administration.

PAR CONSÉQUENT...

- Formation d'un comité directeur et plusieurs sous-groupes de travail et rassemblement de plusieurs dizaines d'intervenants en provenance des services et des arrondissements.

FIN ÉTÉ 2011

- Circulation d'une version préliminaire du rapport du groupe de travail pour commentaires et avis (intégrés au rapport)

L'OUVERTURE DES DONNÉES : BÉNÉFICES

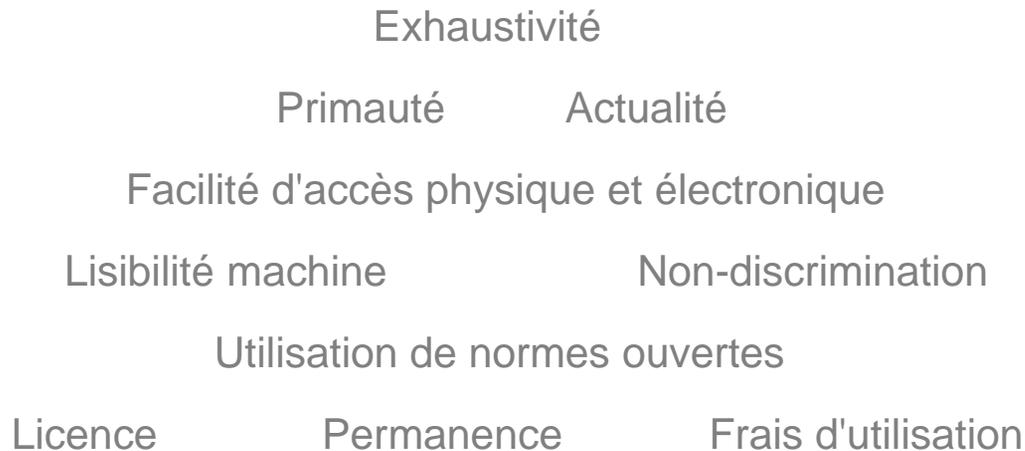
En plus de rendre l'action publique plus visible, lisible et démocratique, l'ouverture des données permet de :

- Faciliter la réutilisation des données et le partage croisé des données de sources diverses
- Favoriser la collaboration
- Encourager la participation citoyenne
- Moderniser les relations avec les citoyens
- Susciter et promouvoir le savoir et l'innovation économiques et sociales grâce au partage d'informations et la collaboration multisectorielle.
- Les retombées **internes** pour l'administration : augmentation de l'efficacité administrative, réduire les coûts, modernisation des processus, réduire les redondances, améliorer la gestion des connaissances, etc.

- 1 Adoption d'une résolution par le comité exécutif en faveur de la libération et de l'utilisation des données ouvertes afin de mobiliser les citoyens, employés, le milieu des affaires et les partenaires gouvernementaux et paramunicipaux autour d'un esprit de partage et de collaboration.



- 2 Adopter et appliquer les 10 principes-guides de l'ouverture de données qui font consensus au niveau international.



3 Adopter la licence ouverte d'utilisation.

Les trois piliers :



Liberté de réutilisation (utiliser, modifier et distribuer sans redevance ni exclusivité)



Mention de la Ville
(CC BY)

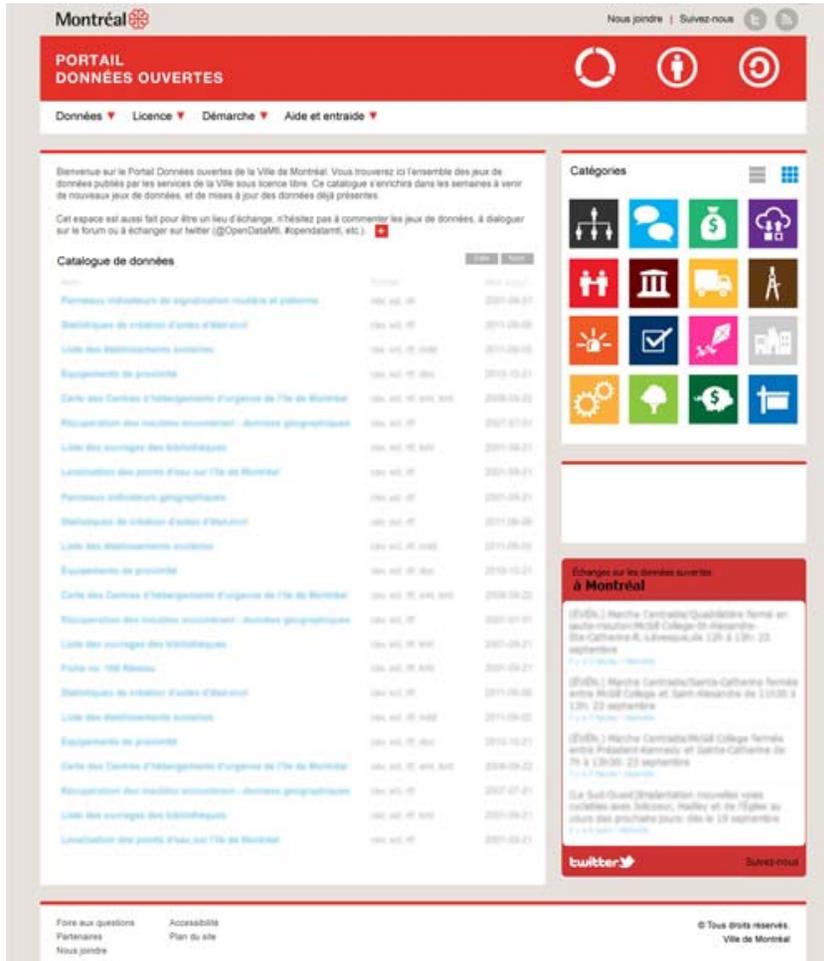


Partage à l'identique
(CC SA)

LA VILLE DE MONTRÉAL OUVRE SON CAPITAL NUMÉRIQUE

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DONNÉES OUVERTES

4 Offrir progressivement des données ouvertes via un portail Web accessible.



PREMIÈRE PHASE DU PORTAIL

- Jeux de données en formats ouverts*
- Démarche et licence
- Plateforme d'échanges
- Présence dans les médias sociaux

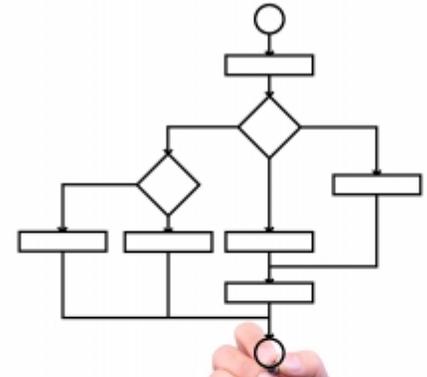
5 Mettre en place des dispositifs centrés sur les utilisateurs.



- 6 Implanter progressivement les normes d'accessibilité Web du gouvernement du Québec (SGQRI-008).



- 7 Autoriser, le groupe de travail à gérer les processus et les mécanismes de concertation avec les différents acteurs jusqu'en juin 2012.



- 8 Mandater le groupe de travail pour la mise en place d'une cellule de veille institutionnelle sur la gestion du capital numérique avec l'ouverture des données publiques comme point d'ancrage.



9 Mandater le groupe de travail pour la production, au deuxième trimestre 2012, d'un bilan couvrant la première période d'implantation.

Il devra inclure une recommandation sur l'instance pertinente qui devrait être responsable des activités de données ouvertes à moyen et à long terme.



La Ville de Montréal et les données ouvertes

QUESTIONS ET COMMENTAIRES



PRÉSENTATION À LA COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE

15 novembre 2011